

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2307

25 novembre 2009

### SOMMAIRE

2 Invest International S.A. ....	110690	Jude International S.à r.l. ....	110725
69 S.A. (sixty-nine S.A.) ....	110691	King's Cross Asset Funding 17 ....	110706
69 S.A. (sixty-nine S.A.) ....	110692	King's Cross Asset Funding 18 ....	110705
Abramar S.à r.l. ....	110691	King's Cross Asset Funding 21 ....	110704
Aicy International S.A. ....	110691	Luxembourg Building and Styling Compa- ny S.A. ....	110705
Alcom Inter S.à.r.l. ....	110705	Mach Invest Holding A.G. ....	110709
Alvogen Lux Holdings S.à r.l. ....	110696	Marnix S.A. ....	110725
A. Schulman Holdings S.à.r.l. ....	110692	Matrix Property Fund Management (Lu- xembourg) S.A. ....	110692
Balthasar Invest A.G. ....	110710	Matrix Property Fund Management (Lu- xembourg) S.A. ....	110692
Bau-Perllux S.à r.l. ....	110691	Mongolia S.A. ....	110690
Bestemar Sàrl ....	110705	NET s IT e.lu S.à r.l. ....	110712
Bour S.A. ....	110692	Noy S.A. ....	110719
Brita GmbH ....	110694	Ocean Continental Taylor Investment Ma- nagement S.à r.l. ....	110712
B & Z Promotions S. à r.l. ....	110694	Palace Invest S.à r.l. ....	110695
CEREP Bedford S.à r.l. ....	110693	Parinfin ....	110710
Cialo Real Estate S.A. ....	110712	PIE Group II S.à r.l. ....	110725
CMH Participations S.A. ....	110693	Private Equity International S.A. ....	110706
Eaton Properties S.à r.l. ....	110693	Rattlesnake Pictures S.à.r.l. ....	110706
Ecomail Luxembourg S.à r.l. ....	110694	Samrab S.à r.l. ....	110709
Ecomail Luxembourg S.à r.l. ....	110711	Secomlux ....	110693
Elbblick (Alpha) S.à r.l. ....	110711	Société Financière Transcontinentale ...	110705
Elbblick (Bravo) S.à r.l. ....	110711	Star.G S.à r.l. ....	110693
Elbblick (Delta) S.à r.l. ....	110710	Streaming Luxembourg S.à r.l. ....	110719
Elbblick (Echo) S.à r.l. ....	110710	THREELAND Hôtels S.A. ....	110711
Elbblick (Foxtrot) S.à r.l. ....	110709	Tiotu S.A. ....	110690
Euro-Am Immobilier S.A. ....	110719	Universal Corporation Holding S.A. ....	110725
EUROMESS, Société Anonyme ....	110694	Vratislavia Holdings S.A. ....	110736
Euronica S.A. ....	110736		
EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l. ....	110691		
Grafikbüro S.à r.l. ....	110709		
Jeopardy Financing Holding S.A. ....	110694		

**Tiotu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.978.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 octobre 2009*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2010:

*Commissaire aux comptes:*

FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009141952/17.

(090171807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**Mongolia S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.903.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 décembre 2008*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Fiduciaire MEVEA S.à.r.l. 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009141953/17.

(090171791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**2 Invest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.919.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 2 novembre 2009*

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de sociétés, né à Bruxelles (Belgique), le 31 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 03 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

2 INVEST INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009141971/17.

(090171382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**Abramar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7340 Heisdorf, 2, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 148.390.

Il résulte d'un courrier adressé au siège de la société ABRAMAR S.à r.l. avec siège social au 2, Rue de la Forêt L - 7340 HEISDORF, immatriculée sous le numéro B 148390, que Monsieur François MARTOS, demeurant au 5, Rue Latiremont F - 54720 CUTRY a démissionné de son poste de gérant technique de la société en date du 27 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009141972/12.

(090171380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

**Aicy International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 37, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 68.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142252/10.

(090172534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Bau-Perllux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5422 Bech-Kleinmacher, 2, rue Scheuerberg.

R.C.S. Luxembourg B 54.473.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142259/10.

(090172381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**69 S.A. (sixty-nine S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 131.686.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy HEBELER.

Référence de publication: 2009142260/10.

(090172194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 118.913.425,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142264/11.

(090172465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**69 S.A. (sixty-nine S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 131.686.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy HEBELER.

Référence de publication: 2009142261/10.

(090172197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Bour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142262/10.

(090172048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**A. Schulman Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 91.500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.028.

Les comptes annuels au 31 août 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142265/11.

(090172466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Matrix Property Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.097.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Costas CONSTANTINIDES.

Référence de publication: 2009142266/11.

(090172468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Matrix Property Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.097.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Costas CONSTANTINIDES.

Référence de publication: 2009142267/11.

(090172469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**CMH Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142263/10.

(090172051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Eaton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009142268/11.

(090172470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Secomlux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 60.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142278/10.

(090171965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**CEREP Bedford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.637,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.279.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142281/11.

(090172461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Star.G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 118.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009142286/11.

(090172428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Brita GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 99.410.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142284/10.

(090172358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**EUROMESS, Société Anonyme, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 13.992.

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142285/10.

(090172359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Jeopardy Financing Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 76.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009142287/11.

(090172430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**B & Z Promotions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 117.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009142288/11.

(090172432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Ecomail Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5740 Filsdorf, 13, Kaabesbiërg.  
R.C.S. Luxembourg B 52.504.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009142289/11.

(090172434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Palace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 140.274.

L'an deux mil neuf, le treize octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU**

Lombard International Assurance S.A., ayant son siège social 2 route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

Ici représentée par Mathieu Villaume, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "PALACE INVEST S.à r.l.", ayant son siège social à 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 140 274, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 02 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1942 du 8 août 2008, ci après la "Société".

- Que la comparante représente 100% du capital

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 20.000,- à EUR 320.000,-;
2. Modification de l'article 6 des statuts;
3. Divers.

*Première résolution*

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 20.000,- (vingt mille euros) à EUR 320.000,- (trois cent vingt mille euros) par la création et l'émission de 3.000 (trois mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

L'Associé unique déclare avoir souscrit à toutes les parts sociales nouvelles et de les avoir libérées par apport en espèces de sorte que la somme de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) se trouve à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 1.700,- (mille sept cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. VILLAUME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44077. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142363/52.

(090172072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Alvogen Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.045.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Alvogen Aztiq Société Civile, a general partnership (société civile particulière) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending,

here represented by Ana Inés Becerra Pons, abogada, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30<sup>th</sup> September 2009.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A.- Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of "Alvogen Lux Holdings S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) or of a general meeting of its shareholder(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through a resolution of the manager or the board of managers.

**B.- Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a par value of one hundredth of a US Dollar (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of a majority in number of shareholders representing at least three quarters (%) of the total share capital of the Company.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them vis-a-vis the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given in a general meeting, by the majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given in a general meeting by the majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. Such approval is, however, not required in the event the shares held by the

deceased shareholder are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse of such deceased shareholder.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C.- Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers (the "Board"), who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the shareholder(s) or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. Each manager so appointed shall hold office until a successor is duly appointed or until his or her earlier death, resignation or removal as herein provided. Each manager may be dismissed freely at any time by the shareholders without specific cause.

The Board has the most extensive powers to perform any such act as may fall within the object of the Company, with the exception of those acts that are reserved for the resolutions of shareholders according to these articles of incorporation.

In case of several managers, the Board shall be divided into class A, class B and class C managers.

Vis-a-vis third parties, the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) class A manager or class B manager on one hand, and one (1) class C manager on the other, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Board shall choose from among its members a chairman (the "Chairman"), and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

Regular meetings of the Board may be held at such place, within or without the City of Luxembourg, as shall from time to time be determined by the Board, but in no event less than four (4) times during any twelve (12) months period. Special meetings of the Board may be called by the Chairman or a majority of the members of the Board, at the place indicated in the written notice of such meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence, the shareholders or the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for such meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Each member of the Board or any committee thereof who is present at a meeting shall be conclusively presumed to have waived notice of such meeting except when such person attends for the express purpose of objecting or abstaining at the beginning of the meeting to the transaction of any business because the meeting is not lawfully called or convened.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his or her proxy. A manager may represent one or more of his or her colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if all of its members are present or represented at a meeting of the Board.

**Art. 12.1.** Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at a duly called meeting of the Board (or committee thereof) subject to the provisions of Articles 12.2 and 12.3 below.

**Art. 12.2.** Until the termination of that certain non-US consulting agreement that may be entered into from time to time by the Company, the Board may delegate to the Chairman the daily management and the representation of the Company within such daily management including without limitation:

- the election, appointment, removal and/or terms of employment of any officer (other than the Chairman) of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company; provided that matters relating to compensation and benefits of an officer (other than the Chairman) of the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company shall be determined by the Company's compensation committee, if such committee exists;
- delegation of responsibilities for day-to-day management;
- research and development of pharmaceutical products (the "Products") that can be marketed in any jurisdiction on a generic basis ("Product Research and Development");
- suppliers, relationship management, procurement, manufacturing, design, marketing, sales, distribution, promotion, labour, storage, the procurement of any goods and services relating to any of the foregoing, and/or other commercial activities in respect of the Products (collectively, "Product Manufacture and Commercialization");

- regulatory compliance and legal matters relating to Product Research and Development and/or Product Manufacture and Commercialization;
- any existing or proposed contract relating to Product Research and Development, Product Manufacture, Commercialization and/or related to day to day operations;
- any capital expenditure, acquisition, asset sale, and/or incurrence (or guarantee) of indebtedness by the Company not contemplated in the budget of the Company for the given fiscal year (the "Budget"); in each case, if the aggregate amount with respect to such matter does not to exceed three million US Dollars (USD 3,000,000.-) annually; provided, that the three million US Dollars (USD 3,000,000.-) aggregate shall be refreshed to the extent that any such amounts are approved after the fact by the board of managers as part of a revised Budget;
- execution or implementation of any action contemplated by the Budget; and
- the cash flow of the Company or any subsidiary of the Company in the ordinary course of business.

**Art. 12.3.** The affirmative vote of (a) at least seventy percent (70%) of the managers present or represented at any meeting of the Board at which a quorum is present and (b) the general meeting of shareholders holding at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company shall be required to approve any of the following matters (each of which shall be brought to the Board for its consideration):

- entering into or amending any transaction to which the Company is a party involving (i) the purchase, sale, lease or exchange of any property, (ii) the payment or provision of any compensation or other consideration, and/or (iii) the rendering of any service, in each case with any stockholder, manager, officer, or employee (or any family member of the foregoing) of the Company, any of its subsidiaries, or any affiliate thereof or any officer, director, manager, unitholder, partner, member or employee of any such person or affiliate other than in the ordinary course of business and on arm's-length terms;
- any acquisition or disposal of a direct or indirect subsidiary of the Company, or of assets (tangible or intangible) of any direct or indirect subsidiary of the Company, by purchase, sale, merger, consolidation, acquisition or like transaction;
- any direct material change to the terms or economic rights of any class of equity securities of the Company;
- any issuance, redemption, cancellation, sale or purchase of any equity securities (including options and convertible securities) of the Company;
- indebtedness (or any guarantees of indebtedness) outside the scope of normal day-to-day funding of the operations of the Company and its subsidiaries;
- voluntary dissolution or liquidation of the Company or any of its subsidiaries;
- initiation of bankruptcy, insolvency or similar proceedings with respect to the Company or any direct or indirect subsidiary of the Company, including making a general assignment for the benefit of creditors of the Company and its direct or indirect subsidiaries and filing a petition seeking to take advantage of any other law providing for the relief of debtors;
- any material change to the strategy of the Company and actions outside the ordinary course (at such time) of the business and operations of the Company and its direct or indirect subsidiaries;
- the removal of the Chairman, other than removal for cause as may be provided for in that certain non-US consulting agreement that may be entered into from time to time by the Company; and
- the termination of that certain non-US consulting agreement that may be entered into from time to time by the Company without cause.

**Art. 12.4.** The provisions of Articles 12.2 and 12.3 shall terminate automatically and be of no further force and effect upon (a) the termination of that certain non-US consulting agreement that may be entered into from time to time by the Company or (b) the conversion of the Preferred Units into the Conversion Units by the holders thereof (as each term is defined in that certain partnership agreement of Alvogen Aztiq Société Civile, a general partnership (société civile particulière) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg).

**Art. 12.5.** The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D.- Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority in number of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to shareholders to be taken at the general meeting of the shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E.- Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's financial year commences on the first day of January of each calendar year and ends on the last day of December of the same calendar year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five percent (5%) of the net profits of each financial year are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital. The balance may be freely distributed to the shareholders or otherwise used for general corporate purposes of the Company. The Board is authorised to distribute interim dividends in the event the funds available for distribution are sufficient.

#### **F.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the shareholder or by vote at the general meeting of shareholders which will determine such liquidators' powers and fees. The liquidators shall be granted the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities as permitted by applicable law.

The surplus, after payment of or reservation for the Company's liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by such shareholders.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All of the two million (2,000,000) shares have been subscribed by Alvogen Aztiq Société Civile, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, Alvogen Aztiq Société Civile, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the Company for an indefinite period:
  - Róbert Wessman, manager, born on October 4, 1969 in Reykjavik, Iceland, residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo, Iceland, as Class A manager;
  - Arní Hardarson, manager, born on August 5, 1966 in Reykjavik, Iceland, residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo, Iceland, as Class A manager;
  - Svafa Gronfeldt, manager, born on March 29, 1965 in Akranes, Iceland, residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo, Iceland, as Class A manager;

- Y. Tarek Farouki, manager, born on June 7, 1972 in Washington, DC, USA, residing at 232 E 67<sup>th</sup> St, New York, NY 10021, USA, as Class B manager;
- Edward Joseph Antonio III, manager, born on January 26, 1965 in Brooklyn, NY, USA, residing at 310 Clinton St, Brooklyn, NY 11202, USA, as Class B manager;
- Khaled Masri, manager, born on February 19, 1966 in Nablus, Palestine, residing at PO Box 3863, Riyadh 11481, Malaz-Al Zahraa Area, Abi Huthayfa Street - Bid #44, Saudi Arabia, as Class B manager;
- Ghiath Sukhtian, manager, born on November 14, 1942 in Nablus, Palestine, residing at 7th Circle, Zahran Plaza Bid F4, PO Box: 142904, Amman 11844 Jordan, as Class B manager; and
- Bernd Janietz, conseil économique, born on 26 July 1948 in Goslar, Germany, residing at 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, as Class C manager.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this notarial deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This notarial deed having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Alvogen Aztiq Société Civile, une société civile particulière constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par M<sup>e</sup> Ana Inés Becerra Pons, abogada, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 septembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A.- Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "Alvogen Lux Holdings S.à r.l. ".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé ou des associés lors de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

#### **B.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un centième de Dollar US (USD 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord de la majorité du nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social total de la Société.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts détenues par l'associé décédé sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant de l'associé décédé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

### C.- Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (le "Conseil"), qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé(s) ou par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Chaque gérant ainsi nommé restera en exercice jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment nommé ou jusqu'à son décès, démission ou révocation tel que prévu dans les présents statuts. Chaque gérant est librement révocable à tout moment par les associés et sans cause.

Le Conseil a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont réservés à l'assemblée générale des associés conformément aux présents statuts.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil sera divisé en gérants de classe A, gérants de classe B et gérants de classe C.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A ou d'un (1) gérant de classe B d'une part, et d'un (1) gérant de classe C d'une autre part, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil choisira en son sein un président (le "Président") et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des associés.

Les réunions ordinaires du Conseil peuvent être tenues à tout endroit déterminé par le Conseil, dans la ville de Luxembourg ou en dehors, mais en aucun cas moins de quatre (4) fois dans une période de douze (12) mois. Des réunions spéciales du Conseil peuvent être convoquées par le Président ou par la majorité des membres du Conseil, au lieu indiqué par écrit dans l'avis de convocation de telle réunion.

Le Président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du Conseil; en son absence, les associés ou le Conseil pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour telle réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Chaque membre du Conseil ou de leur comité présent aux réunions est présumé d'avoir renoncé définitivement aux formalités de convocations de telle réunion, sauf si la personne est présente à la réunion dans le but exprès de protester contre une transaction ou de s'abstenir au début de la réunion parce que la réunion n'a pas été légalement convoquée.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit, par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si l'unanimité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

**Art. 12.1.** Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une réunion dûment convoquée du Conseil (ou de leur comité), conformément aux dispositions des Articles 12.2 et 12.3 ci-dessous.

**Art. 12.2.** Jusqu'à la résiliation du certain contrat de conseil Non-américain conclu par la Société, le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société en ce qui concerne cette gestion au Président y compris sans limitation:

- L'élection, la nomination, la révocation et/ou le contrat de travail d'un dirigeant (autre que le Président) de la Société ou d'une filiale, directe ou indirecte, de la Société; sous réserve que les questions relatives à la rémunération et aux avantages d'un dirigeant (autre que le Président) de la Société ou d'une filiale, directe ou indirecte, de la Société sont déterminées par le comité des rémunérations de la Société, si ce comité existe;
- La délégation des responsabilités concernant la gestion journalière;
- La recherche et le développement relatifs aux produits pharmaceutiques (les "Produits") qui peuvent être commercialisés dans toute juridiction sous une forme générique ("Recherche et Développement Produits");
- Les fournisseurs, la gestion des relations, l'approvisionnement, la fabrication, la conception, le marketing, la vente, la distribution, la promotion, la main-d'oeuvre, le stockage, la fourniture de biens et services relatifs à ce qui précède, et/ou les autres activités commerciales se rapportant aux Produits (ensemble, la "Fabrication et la Commercialisation des Produits");
- Les questions de conformité à la réglementation et les questions juridiques relatives à la Recherche et Développement Produits et/ou à la Fabrication et Commercialisation des Produits;
- Les contrats existants ou proposés se rapportant à la Recherche et Développement Produits, à la Fabrication et Commercialisation des Produits et/ou relatifs aux activités quotidiennes;
- Les dépenses d'investissement, acquisitions, cessions d'actif et/ou souscriptions (ou garanties) de dette par la Société qui ne sont pas envisagées dans le budget de la Société pour l'année fiscale déterminée (le "Budget"); dans chaque cas, si le montant total concernant cette question ne dépasse pas trois millions de dollars US (USD 3.000.000,-) par an; sous réserve, que le total de trois millions de dollars US (USD 3.000.000,-) est remis à zéro dans la mesure où ces montants sont approuvés a posteriori par le conseil de gérance dans le cadre d'un Budget révisé;
- L'exécution ou la mise en oeuvre d'une action envisagée par le Budget; et
- La trésorerie de la Société ou d'une filiale de la Société dans le cours des activités ordinaires.

**Art. 12.3.** Le vote affirmatif (a) d'au moins soixante-dix pour-cent (70 %) des gérants présents ou représentés à une réunion du Conseil à laquelle un quorum est présent et (b) l'assemblée générale des associés détenant au moins soixante-quinze pour-cent (75 %) du capital social de la Société est nécessaire pour approuver les questions suivantes (chacune d'entre elles devant être soumises au Conseil pour leur considération):

- La conclusion ou la modification d'une transaction à laquelle la Société est partie portant sur (i) l'achat, la vente, la location ou l'échange de biens, (ii) le paiement ou la fourniture d'une rémunération ou d'une contrepartie, et/ou (iii) la fourniture d'un service, dans chaque cas conclue avec un actionnaire, gérant, dirigeant ou employé (ou un membre de leur famille) de la Société, ou de l'une de ses filiales, ou un de ses affiliés ou un dirigeant, administrateur, gérant, porteur de parts, associé, membre ou employé de l'une de ces personnes ou affiliés autrement que dans le cours des activités ordinaires et à des conditions de pleine concurrence;
- L'acquisition ou la cession d'une filiale directe ou indirecte de la Société, ou des actifs (tangibles ou intangibles) d'une filiale directe ou indirecte de la Société, par voie d'achat, de vente, de fusion, de concentration, d'acquisition ou d'opération similaire;
- Un changement significatif direct des modalités ou des droits économiques d'une catégorie de titres participatifs de la Société;
- L'émission, le rachat, l'annulation, la vente ou l'achat de titres participatifs (y compris les options et titres convertibles) de la Société;
- Les dettes (ou les garanties de dette) sortant du champ du financement normal quotidien des activités de la Société et de ses filiales;
- La dissolution volontaire ou la liquidation de la Société ou de ses filiales;
- Le déclenchement d'une faillite, de cessation des paiements ou d'une autre procédure similaire concernant la Société ou une filiale directe ou indirecte de la Société, y compris la réalisation d'une cession générale en faveur des créanciers de la Société et de ses filiales directes ou indirectes et le dépôt d'une requête cherchant à se prévaloir de toute autre loi prévoyant le redressement des débiteurs;
- Un changement significatif de la stratégie de la Société et des mesures sortant du cours de l'activité et des activités ordinaires (à ce moment) de la Société et de ses filiales directes ou indirectes;
- La révocation du Président, autre que sa révocation pour cause conformément aux conditions du contrat de conseil Non-américain conclu par la Société; et
- La résiliation sans cause du certain contrat de conseil Non-américain conclu par la Société.

**Art. 12.4.** Les dispositions des Articles 12.2 et 12.3 s'éteignent de plein droit et n'ont plus ni force ni effet lors de (a) la résiliation du certain contrat de conseil Non-américain conclu par la Société ou (b) la conversion des Parts Privilégiées en Parts Convertibles par leurs porteurs (conformément au certain contrat de société d'Alvogen Aztiq Société Civile, une société civile particulière constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg).

**Art. 12.5.** Le Conseil pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve des décisions intervenues.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus aux associés à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E.- Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année civile.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication de cet inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net de chaque année sociale, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Le solde peut être distribué librement aux associés ou autrement utilisé pour l'objet général de la Société. Le Conseil est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires dans les cas où les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé ou par vote à l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif conformément à la loi applicable.

L'actif, après déduction du passif ou mise en réserve pour le passif de la Société, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par tels associés dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et Libération*

L'intégralité des deux millions (2.000.000) de parts sociales a été souscrite par Alvogen Aztiq Société Civile, prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

*Résolutions*

Et aussitôt Alvogen Aztiq Société Civile, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Róbert Wessman, gérant, né le 4 octobre 1969 à Reykjavik, Iceland, demeurant au 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo, Iceland, gérant de classe A;

- Arní Hardarson, gérant, né le 5 août 1966 à Reykjavik, Iceland, demeurant au 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo, Iceland, gérant de classe A;

- Svafa Gronfeldt, gérant, né le 29 mars 1965 à Akranes, Iceland, demeurant au 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo, Iceland, gérant de classe A;

- Y. Tarek Farouki, gérant, né le 7 juin 1972 à Washington, DC, USA, demeurant au 232 E 67th St, New York, NY 10021, USA, gérant de classe B;

- Edward Joseph Antonio III, gérant, né le 26 janvier 1965 à Brooklyn, NY, USA, demeurant au 310 Clinton St, Brooklyn, NY 11202, USA, gérant de classe B;

- Khaled Masri, gérant, né le 19 février 1966 à Nablus, Palestine, demeurant à PO Box 3863, Riyadh 11481, Malaz-Al Zahraa Area, Abi Huthayfa Street - Bld #44, Saudi Arabia, gérant de classe B;

- Ghiath Sukhtian, gérant, né le 14 novembre 1942 à Nablus, Palestine, demeurant au 7th Circle, Zahran Plaza Bld F4, PO Box: 142904, Amman 11844 Jordan, gérant de classe B; et

- Bernd Janietz, conseil économique, né le 26 juillet 1948 à Goslar, Germany, demeurant au 50, rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant de classe C.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. I. BECERRA PONS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42337. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-neuf octobre de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009142449/467.

(090172167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009142364/14.

(090172019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.



110705

**King's Cross Asset Funding 18, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.344.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009142373/14.

(090172017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Alcom Inter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 25, Henneschtgaass.

R.C.S. Luxembourg B 77.295.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142375/10.

(090172099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Bestemar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.837.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142377/10.

(090172095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Société Financière Transcontinentale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.252.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142380/10.

(090172090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Luxembourg Building and Styling Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.248.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142382/10.

(090172085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---



110706

**King's Cross Asset Funding 17, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.343.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les informations y relatives, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009142374/14.

(090172016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Rattlesnake Pictures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 79, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 34.459.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142385/10.

(090172083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Private Equity International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.227.

L'an deux mil neuf, le trente septembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 85.227,

constituée sous la dénomination de NEUF S.A. suite à un acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial C n o 994 du 12 novembre 2001, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 27 décembre 2007, publié au Mémorial C n o 611 du 12 mars 2008

avec un capital social de EUR 252.999.968 (deux cent cinquante-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-huit euros), représenté par 9.730.768 (neuf millions sept cent trente mille sept cent soixante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 26 (vingt-six Euros) par action, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par M. Armand DE BIASE, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Valentina DADDA, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Marina PADALINO, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 9.730.768 (neuf millions sept cent trente mille sept cent soixante-huit) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:



110707

### *Ordre du jour*

#### 1. PRESENTATION:

A: du projet de fusion daté du 29 juin 2009, prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NHS INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 35 boulevard du Prince Henri, L-1724, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.348 (ci-après nommée la société absorbante ),

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1359 du 15 juillet 2009, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée;

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 25 et 26 juin 2009, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange, et

C: du rapport écrit daté de l'expert indépendant unique, le réviseur d'entreprises "HRT Révision S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, désigné par ordonnance de la 1ère vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, présidente de la chambre commerciale.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion, notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de 1 (une) action de notre société pour 0,172495 action de la société absorbante, sans soulte, et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société à la société absorbante et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

4. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de notre Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

5. Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre Société

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion, c.à.d. à la date de la dernière assemblée générale de la société absorbante, adoptant la fusion, et l'attribution aux actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de 0,172495 action nouvelle de la société absorbante pour 1 action existante de notre société.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée des actionnaires constate que le conseil d'administration lui a présenté:

A: du projet de fusion daté du 29 juin 2009, prévoyant l'absorption de notre Société par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NHS INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 35 boulevard du Prince Henri, L-1724, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.348 (ci-après nommée la société absorbante ),

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion ayant été publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1359 du 15 juillet 2009, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 tel que modifiée ,

et dont une copie reste annexée, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: des rapports écrits des conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 25 et 26 juin 2009, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange, et

Ces rapports, après signature ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

C: le rapport écrit de l'expert indépendant unique, le réviseur d'entreprises "HRT Révision S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, désigné par ordonnance de la 1ère vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, présidente de la chambre commerciale

lequel conclut comme suit:

"Le projet de fusion approuvé par les Conseils d'Administration de chaque société répond aux conditions de l'article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que le rapport d'échange et les modalités de fusion ne sont pas pertinents et raisonnables.

Ce rapport est émis dans le cadre de la fusion NHS INVESTMENTS S.A. - PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."



110708

Le rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, reste annexé au présent acte ensemble avec l'ordonnance de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, dont question ci-avant.

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société, soit en original soit en projet.

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société, soit en original soit en projet.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée approuve le projet de fusion et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion, notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de 1 (une) action de notre société pour 0,172495 action de la société absorbante, sans soulte,

et par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société, plus amplement décrits dans le rapport du réviseur d'entreprises dont question ci-avant et annexé au présent acte, à la société absorbante, et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

#### *Troisième résolution*

Du point de vue comptable, les opérations de notre Société sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et tous les bénéfices ou pertes réalisés pour compte de la société absorbante.

#### *Déclaration*

En conformité avec l'article 271 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société absorbée et du projet de fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires pour l'exécution de leurs mandats respectifs ainsi qu'à l'expert indépendant.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide que de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

#### *Condition suspensive*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société absorbante et l'attribution aux actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de 0,172495 action nouvelle de la société absorbante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour 1 action de notre Société.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.850,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. DE BIASE, V. DADDA, M. PADALINO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 8 octobre 2009, LAC/2009/41745: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



110709

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009142370/139.

(090172559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Grafikbüro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2353 Luxembourg, 21, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 37.093.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142387/10.

(090172081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Samrab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.954.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES et Cie S.A.

10, rue Jean Jacoby

L-1832 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009142390/14.

(090172077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Elbblick (Foxtrot) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.077.

EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009141973/16.

(090171353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**Mach Invest Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 69.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142279/10.

(090171968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---



110710

**Elbblick (Echo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.078.

—  
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009141974/16.

(090171359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**Balthasar Invest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 69.866.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142280/10.

(090171972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Elbblick (Delta) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.070.

—  
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009141975/16.

(090171362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**Parinfin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.154.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142283/10.

(090172357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---



110711

**Eibblick (Bravo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.071.

—  
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009141976/16.

(090171368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**THREELAND Hôtels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4737 Pétange, 1, rue Pierre Hamer.

R.C.S. Luxembourg B 36.321.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009142290/11.

(090172438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Eibblick (Alpha) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.073.

—  
EXTRAIT

En date du 30 octobre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009141977/16.

(090171369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2009.

---

**Ecomail Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5740 Filsdorf, 13, Kaabesbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 52.504.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009142291/11.

(090172439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---



110712

**NET s IT e.lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8538 Hovelange, 59, Am Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 96.966.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2009142295/11.

(090172452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Cialo Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 125.220.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 11 mai 2009 sous le N °  
L080172378.05.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142296/13.

(090172356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Ocean Continental Taylor Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 149.047.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of the month of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Taylor Maritime Investment Fund Limited, a limited company organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 81-87, High Street, Billericay, Essex, CM12 9AS, United Kingdom, registered with the Companies House under the number 07006064,

here represented by:

M<sup>e</sup> Katia GAUZES, lawyer, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy, given in Billericay, on 29 October 2009;

2) Ocean Continental S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 148.120,

here represented by:

Mr Olivier MARTIN, lawyer, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 29 October 2009.

Said proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing parties have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1.** There hereby exists among the subscribers and/or any person and entity who may become a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Ocean Continental Taylor Investment Management S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of association.



**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management in whatever capacity of such holdings and in particular the holding of interests in Taylor Ocean Continental Investments S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg in the capacity of general partner and manager of that company.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In addition, the object of the company is the buying and the selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and the commercial operations that relate directly and indirectly to such activities.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Share capital - Shares - Shareholders' register**

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares divided into five hundred (500) class A shares with a par value of twelve euros and fifty cents (12.50 EUR) each and five hundred (500) class B shares with a par value of twelve euros and fifty cents (12.50 EUR) each.

**Art. 6.** The Company's share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share of the Company entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares held by a shareholder in the Company's share capital.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Law.

**Art. 10.** The death, legal incapacity, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or of one of the shareholders shall not cause the Company's dissolution.

**Art. 11.** A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Management**

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, the managers will constitute a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The board of managers will be divided into class A manager(s) appointed upon proposal of shareholders owning class A shares and class B manager(s) appointed upon proposal of shareholders owning class B shares and will be formed by at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholders, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager or by the signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members, including at least one (1) a class A manager and one (1) a class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at a meeting of the board of managers, where at least one (1) a class A manager and one (1) a class B manager cast a positive vote.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13.** The sole manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

#### **Decisions of the shareholders**

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Law.

#### **Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1 January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December the same year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company



is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/their share holding in the Company. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** The Company may be dissolved at anytime and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Interpretation**

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

### *Subscription and Payment*

All thousand (1,000) shares have been subscribed as follows:

- 1) Taylor Maritime Investment Fund Limited, prenamed; five hundred class A shares . . . . . 500 class A shares
- 2) Ocean Continental S.à r.l., prenamed; five hundred class B shares . . . . . 500 class B shares

All thousand (1,000) shares have been fully paid up by contributions in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euro.

### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at four (4).

The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Craig Taylor, company director, residing at 81-87, High Street, Billericay, Essex, CM12 9AS, United Kingdom, born in Basildon (United Kingdom) on November 24, 1982 as class A manager;
- Mr Marc Chapman, company director, residing at 81-87, High Street, Billericay, Essex, CM12 9AS, United Kingdom, born in Rochford Essex (United Kingdom) on July 27, 1974 as class A manager;
- Mr Graham Dew, employee, residing at 2, rue de l'Hôpital, L-8423 Steinfort, Grand Duchy of Luxembourg, born in Oxford (United Kingdom) on April 1, 1967 as class B manager;
- Mr James Little, employee, residing at 6, rue de Charency, F-54260 Villette, France, born in Coventry (United Kingdom) on October 15, 1971 as class B manager.

- 2) The registered office is established at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, the same appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:



1) Taylor Maritime Investment Fund Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège sis 81-87, High Street, Billericay, Essex, CM12 9AS, Royaume Uni, inscrite auprès du companies house sous le numéro 07006064,

ici représentée par:

Maître Katia GAUZES, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée à Billericay, le 29 octobre 2009;

2) Ocean Continental S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège à 63-65, rue de Merl, L-2126 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.120,

ici représentée par:

M<sup>e</sup> Olivier MARTIN, avocat, avec professionnelle adresse à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

### **Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Océan Continental Taylor Investment Management S.à r.l." (ci-après, la "Société") qui est soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur, de ces participations en quelque qualité que ce soit, et en particulier la détention de participations dans Taylor Océan Continental Investments S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, en qualité d'associé commandité et de gérant de cette société.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

### **Capital social - Actions - Registre des associés**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales divisé en cinq cents (500) parts de classe A d'une valeur nominal de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune et cinq cents (500) parts de classe B d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (12,50 EUR) chacune.

**Art. 6.** Le capital social de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social ainsi que des bénéfices, proportionnelle au nombre des parts que chaque associé détient dans le capital social de la Société.

**Art. 8.** Les parts sociales de la Société sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.



**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés.

**Art. 10.** Le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants formeront un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Le conseil de gérance sera divisé en gérants de classe A désigné sur proposition des associés détenant des parts de classe A et gérants de classe B désigné sur proposition des associés détenant des parts de classe B et sera formé d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres, incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à laquelle les votes positifs d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont nécessaires.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du



conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13.** Le gérant unique ou les gérants (le cas échéant) ne contractent, à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par elle/lui/eux au nom de la Société.

#### **Décision des associés**

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi des Sociétés.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant unique ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 18.** Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Interprétation**

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi des Sociétés.

#### *Souscription et Libération*

Les mille (1.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Taylor Maritime Investment Fund Limited, prénommée; cinq cents parts de classe A . . . . . 500 parts de classe A
- 2) Océan Continental S.à r.l., prénommée; cinq cents parts de classe B . . . . . 500 parts de classe B

Toutes les mille (1.000) parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement huit cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Craig Taylor, administrateur de sociétés, demeurant au 81-87, High Street, Billericay, Essex, CM129AS, Royaume Uni, né le 24 novembre 1982 à Basildon (Royaume Uni) en qualité de gérant de classe A;
- M. Marc Chapman, administrateur de sociétés, demeurant au 81-87, High Street, Billericay, Essex, CM129AS, Royaume Uni, né le 27 juillet 1974 à Rochford Essex (Royaume Uni) en qualité de gérant de classe A;



110719

- M. Graham Dew, employé privé, demeurant au 2, rue de l'Hôpital, L-8423 Steinfort, Grand-duché de Luxembourg, né le 1<sup>er</sup> avril 1967 à Oxford (Royaume Uni) en qualité de gérant de classe B;

- M. James Little, employé privé, demeurant au 6, rue de Charency, F-54260 Villette, France, né le 15 octobre 1971 à Coventry (Royaume Uni) en qualité de gérant de classe B.

2) Le siège social de la société est établi au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. GAUZES, O. MARTIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13373. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Référence de publication: 2009142418/369.

(090172174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Euro-Am Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.732.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009142424/13.

(090172246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Noy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142425/10.

(090172242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Streaming Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.042.

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of October.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a limited liability company Société Anonyme, with registered office at L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 61.785, here represented by Mr Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally in L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with registration authorities.



Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following Articles of Incorporation of a limited liability company:

### **Title I.- Object, Duration, Name, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares and all those who may become partners in future, a Company with limited liability which shall be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in any form whatsoever in Luxembourg and in foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange, or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind, as well as the administration, management, control and development of those participating interests. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures within the limit of law. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, it may also give guarantees or other securities in favour of, or grant any financial or other assistance to, its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in.

In general fashion it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Streaming Luxembourg S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **Title II.- Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twelve euros fifty cents (€ 12.50) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of partners representing three quarters of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partner, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, the Company's shares are freely transferable between partners. Inter vivo, they may only be disposed of the new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the same approval is required to transfer shares to new partners. This approval however is not required in case the parts are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

**Art. 11.** The partner who wants to transfer all or part of his shares must inform the other partners by registered mail and indicate the number of parts which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other partners have a right of pre-emption for the redemption of the Shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each partner. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a partner increases the other partner's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The



partner who plans on exercising his right of pre-emption, must inform the other partners by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

For the exercise of the right originating from the increase, partners will be entitled to an additional month starting at the expire of the two-months term granted to the partners for making public their intention about the exercise of their right of pre-emption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal of commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

**Art. 12.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

**Title III.- Management**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily partners. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which fixes the term of their office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

**Art. 19.** The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used free by the partners.

**Title IV.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the general meeting of partners which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 23.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the existing laws.

*Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows by:

Parlay Finance Company S.A. prenamed .....	1,000 shares
Total shares: .....	1,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31<sup>st</sup> December 2009.



110722

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

*General Meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital represented as stated hereabove has passed the following resolutions:

- 1) Mr Matthijs BOGERS, born on November 24, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, having his professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 2) Mr Julien FRANCOIS, born in Messancy, Belgium, on June 18, 1976, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed manager of the Company for an undetermined period.
- 3) The Company is validly bound by the individual signature of one of the managers.
- 4) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné

A COMPARU:

Parlay Finance Company S.A., une Société Anonyme, avec siège social à L - 2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.785, ici représentée par Monsieur Sébastien PECHEUX, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I.- Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre la comparante et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise sous quelque forme que se soit, dans les sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou tout autre moyen d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou de titres de n'importe quel type ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance dans les limites fixées par la loi.

Elle peut prêter des fonds, comprenant le produit de ces emprunts ou émissions, à ses filiales, sociétés affiliées, sociétés du même groupe ou à toute autre société ou entité dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature ou leur accorder une aide financière ou d'une autre nature.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement à toute société filiale, société affiliée, société du même groupe ou à toute autre société ou entité dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, que la Société jugera utiles pour l'accomplissement de son objet social.



**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Streaming Luxembourg S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

## **Titre II.- Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par mille (1.000) parts sociales, d'une valeur de douze euros cinquante cents (12,50 €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III.- Administration**

**Art. 14.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.



La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre IV.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Parlay Finance Company S.A., précitée . . . . .	<u>1.000 parts</u>
Total parts sociales: . . . . .	1.000 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

2) M. Julien FRANÇOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy, Belgique avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

2) La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des gérants.

3) La société aura son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante ès qualités qu'il agit, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sébastien Pecheux, Paul Bettingen.



110725

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45243. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009142455/278.

(090172125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Marnix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 58.360.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142426/10.

(090172238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Universal Corporation Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.267.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142435/10.

(090172208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Jude International S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.385.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009142436/13.

(090172304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 274.911.222,01.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

---

In the year two thousand and nine, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-22056 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (A) L.P.")

CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with



the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-24527 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (B) L.P.")

CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-24524 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (C) L.P.")

CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-25044 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (D) L.P.")

CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-25043 acting through its general partner CVC European Equity V Limited, with registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031 ("CVC European Equity Partners V (E) L.P.")

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-18598 acting through its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.")

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-18596 acting through its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.")

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands and with registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership, Cayman Islands, under number WK-18734 acting through its general partner CVC European Equity Tandem GP Limited, with registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.")

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. together referred to as the "Shareholders"),

Hereby represented by Benedicte Moens-Colleaux, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on the 7th of July 2009.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of PIE Group II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 18 July 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2090 of 28 August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140754 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 23 January 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 693 of 31 March 2009.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:



110727

*Agenda:*

1 To create six new classes of shares being the Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares, Class E ordinary shares and Class A preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

2 To convert all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing ordinary shares of a nominal value of one euro cent (0.01) of the Company into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A ordinary shares of a nominal value of one euro cent (0.01).

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred seventy-four million eight hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty-two euro and one cent (EUR 274,898,722.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and one cent (EUR 274,911,222.01).

4 To issue five billion four hundred ninety-six million nine hundred seventy-four thousand four hundred forty (5,496,974,440) new Class A ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class B ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class C ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class D ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class E ordinary shares and one (1) new Class A preference share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

5 To accept subscription for these Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares and Class E ordinary shares by (i) CVC European Equity Partners V (A) L.P., (ii) CVC European Equity Partners V (B) L.P., (iii) CVC European Equity Partners V (C) L.P., (iv) CVC European Equity Partners V (D) L.P., (v) CVC European Equity Partners V (E) L.P., (vi) CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., (vii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P. and (viii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

6 To accept Mr. Bjarne Wind as new shareholder of the Company and further accept the subscription by Mr. Bjarne Wind of the one Class A preference share and payment in full for such new share together with a share premium of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 499,999.99).

7 To amend articles 6, 12 and 13 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

8 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to create six new classes of shares being the Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares, Class E ordinary shares and Class A preference shares having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to convert all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) existing ordinary shares of a nominal value of one euro cent (0.01) of the Company into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A ordinary shares of a nominal value of one euro cent (0.01).

*Third resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred seventy-four million eight hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty-two euro and one cent (EUR 274,898,722.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two euro and one cent (EUR 274,911,222.01).

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to issue five billion four hundred ninety-six million nine hundred seventy-four thousand four hundred forty (5,496,974,440) new Class A ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class B ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class C ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class D ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) new Class E ordinary shares and one (1) new Class A preference share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share having the rights and privileges as specified in the articles of incorporation following their amendment.

*Subscription - Payment*

1 Thereupon appeared Benedicte Moens-Colleaux, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact on the basis of proxies dated July 7th, 2009, given by:

- (i) CVC European Equity Partners V (A) L.P.;
  - (ii) CVC European Equity Partners V (B) L.P.;
  - (iii) CVC European Equity Partners V (C) L.P.;
  - (iv) CVC European Equity Partners V (D) L.P.;
  - (v) CVC European Equity Partners V (E) L.P.;
  - (vi) CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.;
  - (vii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; and
  - (viii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.;
- (together the "Subscribers") by virtue of the above mentioned proxies.

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to new Class A ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share, as follows:

Subscribers	Class A ordinary shares
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1,188,566,808
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1,183,751,457
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1,246,010,191
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88,517,779
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98,747,649
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805,526,634
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803,800,584
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82,053,338
Total . . . . .	<u>5,496,974,440</u>

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to new Class B ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share, as follows:

Subscribers	Class B ordinary shares
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1,188,837,085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1,184,020,640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1,246,293,531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88,537,908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98,770,104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805,709,809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803,983,367
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82,071,996
Total . . . . .	<u>5,498,224,440</u>

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to new Class C ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share, as follows:

Subscribers	Class C ordinary shares
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1,188,837,085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1,184,020,640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1,246,293,531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88,537,908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98,770,104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805,709,809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803,983,367
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82,071,996
Total . . . . .	<u>5,498,224,440</u>



The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to new Class D ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share, as follows:

Subscribers	Class D ordinary shares
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1,188,837,085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1,184,020,640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1,246,293,531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88,537,908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98,770,104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805,709,809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803,983,367
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82,071,996
Total . . . . .	<u>5,498,224,440</u>

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to new Class E ordinary shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per share, as follows:

Subscribers	Class E ordinary sha- res
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1,188,837,085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1,184,020,640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1,246,293,531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88,537,908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98,770,104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805,709,809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803,983,367
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82,071,996
Total . . . . .	<u>5,498,224,440</u>

The attorney-in-fact declares, in the name and on behalf of the Subscribers, to fully paid up each of such new Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares and Class E ordinary shares by a contribution in cash.

The amount of two hundred seventy-four million eight hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty-two euro (EUR 274,898,722.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot each such new Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares and Class E ordinary shares to the Subscribers as described above.

2 Thereupon appeared Benedicte Moens-Colleaux, prenamed, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of Mr. Bjarne Wind by virtue of a proxy granted on July 7, 2009.

The attorney-in-fact declares to subscribe in the name and on behalf of Mr. Bjarne Wind to the new Class A preference share with a par value of one euro cent (EUR 0.01), as follows:

Subscribers	Class A preference shares
Bjarne Wind . . . . .	<u>1</u>
Total . . . . .	1

The attorney-in-fact declares, in the name of Mr. Bjarne Wind to fully pay up the one Class A preference share together with a share premium in an amount of four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 499,999.99) by a contribution in cash.

The amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) is thus from now on at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting resolved to accept Mr. Bjarne Wind as new shareholder of the Company and further resolved to accept the subscription and payment by him of the one class A preference share and to allot such Class A preference share to him.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 6, paragraph 3 of article 12 and add a new paragraph 4 to article 13 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

Paragraph 1 of article 6 will from now on read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-four million nine hundred eleven thousand two hundred twenty-two and one cent (274,911,222.01) represented by five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class A ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class B ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class C ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class D ordinary shares, five billion four hundred ninety-eight million two hundred twenty-four thousand four hundred forty (5,498,224,440) Class E ordinary shares and one (1) Class A preference share of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Paragraph 3 of article 12 will from now on reads as follows:

" **12.3** . The shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

In any year in which the shareholders resolves to make any distribution of dividends, the holders of the Class A preference shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class A ordinary shares shall, second priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point zero sixty-five per cent (0.065%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class B ordinary shares shall, third priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point zero fifty-five per cent (0.055%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class C ordinary shares shall, fourth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point zero forty-five per cent (0.045%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class D ordinary shares shall, fifth priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point zero forty per cent (0.040%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Company, the holders of the Class E ordinary shares shall, sixth priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E ordinary shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E and D shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E, D and C shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class E, D, C and B shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class A preference shares as agreed from time to time by the shareholders."

A new paragraph 4 shall be added to Article 13 as follows:

" **13.4** . In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to the shareholders;
- (ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the shares; and
- (iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class A preference shares, Class A ordinary shares, Class B ordinary shares, Class C ordinary shares, Class D ordinary shares and Class E ordinary shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 12 for the appropriation of profits."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,800.-.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-22056 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (A) L.P.")

CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24527 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (B) L.P.")

CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-24524 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (C) L.P.")

CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25044 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (D) L.P.")

CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-25043 agissant par son General Partner CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 ("CVC European Equity Partners V (E) L.P.")

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-18598 agissant par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.")

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-18596 agissant par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.")

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership établi sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Cayman, sous le numéro WK-18734 agissant par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Iles de la Manche, inscrit au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.")

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. collectivement les "Associés"),



représentée aux fins des présentes par Benedicte Moens-Colleaux, employée privée, demeurant à Luxembourg, aux termes de procurations données le 7 juillet 2009.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de PIE Group II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 20, Avenue Monterey, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2090 du 28 août et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 140.754 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 janvier 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 693, en date du 31 mars 2009.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Création de six nouvelles catégories de parts sociales, les parts sociales ordinaires de Catégorie A, parts sociales ordinaires de Catégorie B, parts sociales ordinaires Catégorie C, parts sociales ordinaires de Catégorie D, parts sociales ordinaires de Catégorie E et parts sociales préférentielles de Catégorie A ayant les droits et privilèges prévus par les statuts suite à leur modification.

2 Conversion de toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires existantes d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01).

3 Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix mille sept cent vingt-deux euros et un cent (EUR 274.898.722,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et un cent (EUR 274.911.222,01).

4 Émission de cinq milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante soixante-quatorze mille quatre cent quarante (5.496.974.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie B, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie C, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie D, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie E et une (1) nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges prévu par les statuts suite à leur modification.

5 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C, Catégorie D et Catégorie E par (i) CVC European Equity Partners V (A) L.P., (ii) CVC European Equity Partners V (B) L.P., (iii) CVC European Equity Partners V (C) L.P., (iv) CVC European Equity Partners V (D) L.P., (v) CVC European Equity Partners V (E) L.P., (vi) CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., (vii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P. et (viii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces.

6 Acceptation de M. Bjarne Wind en tant que nouvel associé de la Société et acceptation de la souscription par M. Bjarne Wind d'une part sociale préférentielle de Catégorie A et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale avec une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euro et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 499.999,99).

7 Modification des articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

8 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé de créer six nouvelles catégories de parts sociales, les parts sociales ordinaires de Catégorie A, parts sociales ordinaires de Catégorie B, parts sociales ordinaires Catégorie C, parts sociales ordinaires de Catégorie D, parts sociales ordinaires de Catégorie E et parts sociales préférentielles de Catégorie A ayant les droits et privilèges prévus par les statuts suite à leur modification.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de convertir toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires existantes d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune de la Société en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires de Catégorie A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01).

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-deux euros et un cent (EUR 274.898.722,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et un cent (EUR 274.911.222,01).

*Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre cinq milliards quatre cent quatre-vingt-seize millions neuf cent soixante soixante-quatorze mille quatre cent quarante (5.496.974.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie B, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie C, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie D, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie E et une (1) nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie A d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges prévu par les statuts suite à leur modification.

*Souscription - Paiement*

1 Est ensuite intervenue Benedicte Moens-Colleaux, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de:

- (i) CVC European Equity Partners V (A) L.P.;
  - (ii) CVC European Equity Partners V (B) L.P.;
  - (iii) CVC European Equity Partners V (C) L.P.;
  - (iv) CVC European Equity Partners V (D) L.P.;
  - (v) CVC European Equity Partners V (E) L.P.;
  - (vi) CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.;
  - (vii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; et
  - (viii) CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.;
- (collectivement les "Souscripteurs") en vertu des procurations mentionnées ci-avant.

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des souscripteurs aux nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A à une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Parts Sociales ordinaires de Catégorie A
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1.188.566.808
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1.183.751.457
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1.246.010.191
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88.517.779
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98.747.649
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805.526.634
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803.800.584
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82.053.338
Total . . . . .	<u>5.496.974.440</u>

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs aux nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie B à une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Parts Sociales ordinaires de Catégorie B
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1.188.837.085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1.184.020.640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1.246.293.531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88.537.908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98.770.104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805.709.809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803.983.367



CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82.071.996
Total . . . . .	<u>5.498.224.440</u>

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs aux nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie C à une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Parts Sociales ordinaires de Catégorie C
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1.188.837.085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1.184.020.640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1.246.293.531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88.537.908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98.770.104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805.709.809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803.983.367
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82.071.996
Total . . . . .	<u>5.498.224.440</u>

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs aux nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie D à une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Parts Sociales ordinaires de Catégorie D
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1.188.837.085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1.184.020.640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1.246.293.531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88.537.908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98.770.104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805.709.809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803.983.367
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82.071.996
Total . . . . .	<u>5.498.224.440</u>

Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte des Souscripteurs aux nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie E à une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune selon le tableau suivant:

Souscripteurs	Parts Sociales ordinaires de Catégorie E
CVC European Equity Partners V (A) L.P.; . . . . .	1.188.837.085
CVC European Equity Partners V (B) L.P.; . . . . .	1.184.020.640
CVC European Equity Partners V (C) L.P.; . . . . .	1.246.293.531
CVC European Equity Partners V (D) L.P.; . . . . .	88.537.908
CVC European Equity Partners V (E) L.P.; . . . . .	98.770.104
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.; . . . . .	805.709.809
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.; . . . . .	803.983.367
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.; . . . . .	82.071.996
Total . . . . .	<u>5.498.224.440</u>

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte des Souscripteurs, libérer intégralement chacune de ces nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A, parts sociales ordinaires de Catégorie B, parts sociales ordinaires de Catégorie C, parts sociales ordinaires de Catégorie D et parts sociales ordinaires de Catégorie E par un apport en numéraire.

La somme de deux cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-deux euros (EUR 274.898.722,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations et d'attribuer ces nouvelles parts sociales ordinaires de Catégorie A, parts sociales ordinaires de Catégorie B, parts sociales ordinaires de Catégorie C, parts sociales ordinaires de Catégorie D et parts sociales ordinaires de Catégorie E aux Souscripteurs.

2 Est ensuite intervenue Benedicte Moens-Colleaux, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de M. Bjarne Wind en vertu d'un procuration donnée le 7 juillet 2009.



Le mandataire a déclaré souscrire au nom et pour le compte de M. Bjarne Wind à la nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie A à une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) selon le tableau suivant:

	Parts Sociales préférentielles de Catégorie A
Souscripteurs	
Bjarne Wind . . . . .	1
Total . . . . .	<u>1</u>

Le mandataire a déclaré, au nom et pour le compte de M. Bjarne Wind, libérer intégralement la nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie A avec paiement d'une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 499.999,99) par un apport en numéraire.

La somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter M. Bjarne Wind en tant que nouvel associé de la Société et d'accepter la souscription et la libération par ce dernier de la part sociale préférentielle de Catégorie A et de lui attribuer cette nouvelle part sociale préférentielle de Catégorie A.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 6, l'alinéa 3 de l'article 12 et d'ajouter un nouvel alinéa 4 à l'article 13 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

L'alinéa 1 de l'article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social est fixé à deux cent soixante-quatorze millions neuf cent onze mille deux cent vingt-deux euros et un cent (274.911.222,01) représenté par cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie A, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie B, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie C, cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie D, cinq milliard quatre cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille quatre cent quarante (5.498.224.440) parts sociales ordinaires de Catégorie E et une (1) part sociale préférentielle de Catégorie A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'un euro), toutes entièrement souscrites et libérées."

L'alinéa 3 de l'article 12 sera dorénavant rédigé comme suit:

" **12.3.** Les associés, sur recommandation du conseil de gérance, décideront de l'affectation du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance.

Chaque année où les associés décident de procéder à une distribution de dividendes, les propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A auront le droit, en premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75%) de la valeur nominale ses parts sociales, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie A auront le droit, en second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule zéro soixante-cinq pour cent (0,065%) de la valeur nominale ses parts sociales, tous les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie B auront le droit, en troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule zéro cinquante-cinq pour cent (0,055%) de la valeur nominale ses parts sociales, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie C auront le droit, en quatrième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule zéro quarante-cinq pour cent (0,045%) de la valeur nominale ses parts sociales, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie D auront le droit, en cinquième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule zéro quarante pour cent (0,040%) de la valeur nominale ses parts sociales et les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie E auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de Catégorie E auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les parts sociales ordinaires de catégorie D auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie E et D auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les parts sociales ordinaires de catégorie C auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie E, D et C auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les parts sociales ordinaires de catégorie B auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la parti-



icipation aux bénéficiaires de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie A tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie E, D, C et B auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les parts sociales ordinaires de catégorie A auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéficiaires de(s) propriétaires des parts sociales préférentielle de Catégorie A tel que décidé par les associés de temps à autre."

Le nouvel alinéa 4 de l'article 13 sera rédigé comme suit:

" **13.4.** En cas de liquidation, tout les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les associés par règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société aux associés;

(ii) deuxièmement, aux associés par règlement jusqu'au montant de la valeur nominale des parts sociales; et

(iii) troisièmement, au paiement du boni de liquidation aux propriétaires de parts sociales préférentielles de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie A, catégorie B, catégorie C, catégorie D et catégorie E au vu et en considération des catégories d'actions encore en émission au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et de proportionnalité stipulées à l'article 12 pour l'affectation des bénéficiaires."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 6.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: B. MOENS-COLLEAUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 10 juillet 2009, LAC/2009/27604: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 06/11/2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009142949/604.

(090171179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

#### **Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142437/10.

(090172303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

#### **Euronica S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURONICA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009142318/12.

(090171939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.